

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Le plan de transition écologique des acteurs du territoire coordonné par les EPCI

L'essentiel à savoir

un projet territorial de transition écologique

un plan ensemblier des démarches et des actions du territoire portées par les différents acteurs

obligatoire pour les EPCI > 20 000 habitants (sinon volontaire)

peut être porté par un PETR / PNR si celui-ci a la compétence SCOT

dévolue à l'EPCI (ou au PETR/ PNR) le rôle de coordinateur de la transition énergétique sur le territoire

le PCAET est mis à jour tous les 6 ans

Paroles d'élus

« Nous avons l'ambition de poursuivre notre engagement dans la bifurcation écologique de son territoire, en partenariat avec les communes, les acteurs du territoire et les habitants. »

« La Transition écologique ne peut se résumer à des principes incantatoires (...). L'écriture de l'acte 2 du PCAET doit marquer une amplification de la transformation écologique du territoire. »

« Nous pouvons penser la transition énergétique comme une contrainte et attendre que les mutations en cours s'imposent au risque de les payer au prix fort.

Nous pouvons au contraire la penser comme une opportunité économique, créatrice d'activité, de richesse et de mieux vivre. »

Concrétiser les projets

L'évaluation et les enseignements du 1er PCAET permettront de proposer :

- une stratégie actualisée, réaliste, adaptée aux potentialités du territoire
- des actions plus concrètes (au-delà des études et de la sensibilisation)

Répondre à des AAP / AMI

Disposer de projets prêts à être proposer

Susciter une meilleure prise en compte des porteurs de financement

Pourquoi élaborer et mettre à jour son PCAET ?

au-delà des aspects réglementaires

Articuler

Décliner le PCAET dans un cadre régional partagé, la Feuille de Route COP :

- des actions ciblées
- des REX à partager
- des indicateurs communs

Communiquer et Embarquer

Montrer l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique

Élargir le cercle des acteurs du territoire

PCAET, une démarche structurante

3 piliers

Atténuation

Réduire les émissions de GES
Réduire les consommations d'énergie
Développer les ENR

Qualité de l'air

Identifier les sources majeures de pollutions atmosphériques et les réduire (transports, chauffages, urbanisme, comportements)

Adaptation

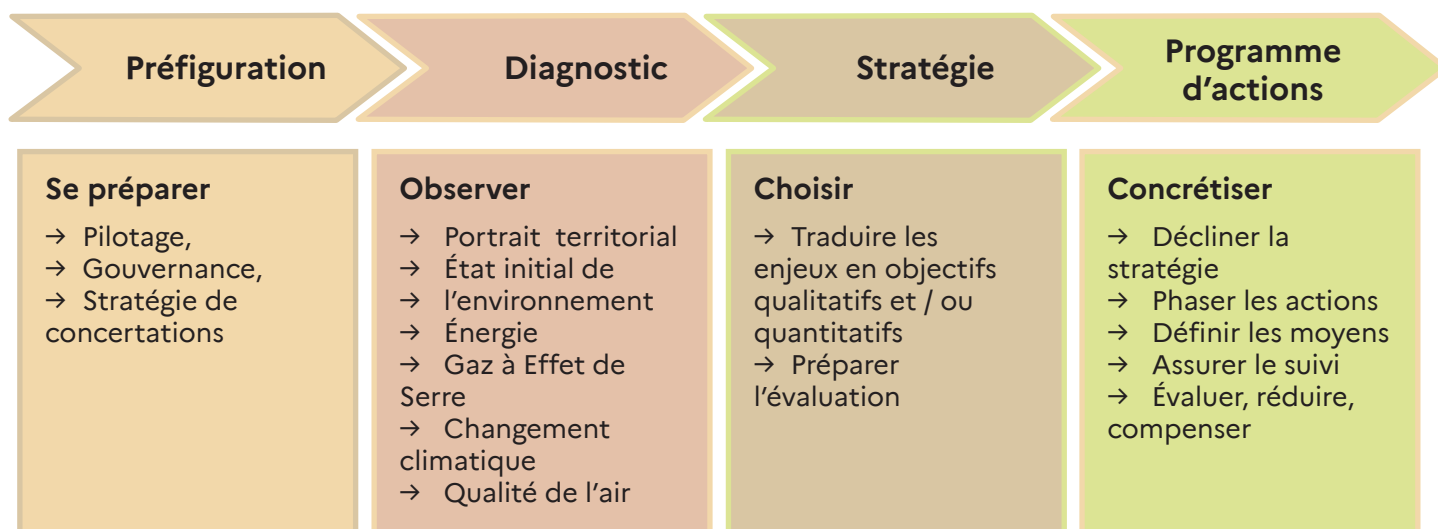
Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique

Organiser la gestion des risques (économiques, environnementaux, sanitaires, industriels, sociaux)

Valoriser les opportunités

Anticiper les conditions de vie différentes (climat, énergie, économie...)

PCAET, un projet solide



PCAET, des outils simples et pratiques à disposition



<https://www.picto-occitanie.fr/accueil>



<https://www.arec-occitanie.fr/observatoire-regional-de-lenergie-en-occitanie.html>



<https://arec-occitanie.terristory.fr/>



<https://tacct.ademe.fr/>



<https://www.atmo-occitanie.org/>



<https://meteofrance.com/climadiag-commune>

PCAET, des acteurs pour vous aider

Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)

Partenaires régionaux TOTEN

- DREAL
- ADEME
- Conseil Régional

